



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane

Guyane Nature Environnement

Communiqué de Presse

Cayenne, le mercredi 13 juin 2012.

Interruption des prospections pétrolières au large de la Guyane : une décision responsable, et d'intérêt collectif.

Les ONG de Guyane se félicitent de la décision gouvernementale, annoncée ce jour, de suspendre les campagnes de prospection pétrolière au large de la Guyane. Ce choix se fait l'écho des nombreuses incohérences et imprécisions ayant émaillé l'ensemble des démarches de prospection d'hydrocarbures menées au large, sans concertation locale.

A l'échelle des territoires français, la Guyane faisait jusqu'à ce jour figure de zone d'expérimentation, en subissant depuis une dizaine d'années diverses campagnes de prospections d'hydrocarbures (campagnes sismiques et forage ultra-profond), réalisées sans encadrement environnemental adéquat, ni concertation, du fait d'un contexte réglementaire (code minier) totalement inadapté.

Ainsi dès 2002, les pêcheurs locaux n'étaient informés que quelques jours à l'avance du démarrage imminent de prospections sismiques en pleine zones de pêche, sans accompagnement environnemental, ni mesure compensatoire. Même scénario en 2005, lorsque le consortium pétrolier imposait de façon unilatérale ses conditions et ses périodes de campagne, sans concertation ni information du public. A cette époque déjà, le WWF a dû se mobiliser pour obtenir l'interruption temporaire des travaux.

Suite à la découverte d'un champ pétrolifère au large de la Guyane, le groupe Shell a souhaité prendre le leadership dans la mise en œuvre des opérations. Dans les faits, aucune différence importante n'a été constatée : si l'information relative aux travaux est enfin rendue disponible auprès de la population locale, aucune concertation n'a eu lieu concernant les paramètres importants de limitation des impacts de ces pratiques de prospection.

Dans la pratique, la décision gouvernementale de ce jour est donc en cohérence avec la nécessaire reprise en mains de la question majeure des prospections pétrolières dans les eaux françaises, laissées depuis trop longtemps sans réel cadrage, et au seul bénéfice de quelques investisseurs.

Le futur code minier, qui permettra d'encadrer les démarches de prospection à venir, devrait permettre trois avancées majeures :

- + Une avancée démocratique importante, avec le passage des futures demandes de permis en enquête publique ;
- + Une avancée environnementale, via la mise en place de futures études d'impact ;
- + Une avancée sociétale, avec la considération du risque industriel, et la reconnaissance pleine et entière du principe de pollueur/payeur.